



Paris, le 15 octobre 2009

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
Monsieur Laurent MICHEL
Directeur Général de la Prévention des Risques
Grande Arche de la Défense
92055 La Défense Cedex

AFPS 09/10/05

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre lettre en date du 23 juin 2009 relative au projet fixant les règles parasismiques applicables à certaines installations classées, nous vous avons transmis le 27 août l'avis de l'AFPS sur ce projet.

Cet avis comportait une carte de comparaison, aux frontières de la France métropolitaine, des valeurs d'accélération potentiellement applicables aux installations à risque, dans notre pays et dans les pays voisins.

En complément à cet avis, je vous prie de trouver ci-jointe une étude menée depuis par l'AFPS, qui consolide les valeurs d'accélération figurant sur cette carte. Les valeurs présentées dans notre avis du 27 août 2009 avaient été obtenues à partir d'un relevé manuel de longueurs de frontière sur des cartes, tandis que les valeurs présentées ici l'ont été à partir d'un relevé faisant appel à des outils informatiques et offrant une meilleure précision. *In fine* les valeurs qui se trouvent ajustées ne le sont que de façon tout à fait marginale. Une approche plus fine reste envisageable, mais ceci ne nous semble pas utile au vu de l'ampleur des écarts déjà mis en évidence.

En espérant que cette contribution vous sera utile, et en restant à la disposition de la DGPR pour des échanges plus approfondis sur cette question, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de nos sincères salutations.

Philippe BISCH
Président de l'AFPS